



Rapporteur : Mme LARUE

N° CP_2025_0395

21 - Enseignement 2nd degré

Collèges en action

Le 7 juillet 2025 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h39.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2025 relative à l'adoption du budget ;

Exposé :

Le dispositif « Collèges en action », mobilisable tout au long de l'année, permet aux équipes éducatives de solliciter un accompagnement du Département d'Ille-et-Vilaine pour leurs projets coconstruits avec les référent.es actions éducatives. Les collèges peuvent déposer leurs demandes via le portail collèges (<https://colleges.ille-et-vilaine.fr/>).

Ce rapport détaille 2 projets présentés par mail au groupe de travail éducation jeunesse. Un avis favorable a été donné. Les montants suivants sont soumis au vote de la Commission permanente. Le détail des projets est joint en annexe 1.

Collège	Commune	Statut	Agence	Nom du projet	Subvention sollicitée	Subvention proposée
SAINTE-JEANNE D'ARC	MAEN-ROCH	privé	FOUGERES	Création d'une fresque	1 400,00 €	1 000,00 €
LES CHALAIS	RENNES	public	RENNES	Visite du Sénat	637,40 €	637,40 €
TOTAL :						1 637,40 €

Décide :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 1 637,40 euros, aux collèges mentionnés ci-dessus et dont le détail figure en annexe 2.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
8 juillet 2025
ID: CP_2025_0395

Pour extrait conforme